

Motion du 9 février 2021 de Mmes et MM. Yves Herren, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Corinne Bonnet-Mérier, Olivier Gurtner, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Alia Meyer, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Vincent Latapie, Jacqueline Roiz et Patricia Richard: «Débétonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés».

PROJET DE MOTION

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 28 avril 2021)

Considérant:

- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (loi sur le CO₂) et sa révision soumise au référendum populaire le 13 juin 2021;
- la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE 814.01);
- la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE K 1 70);
- la loi cantonale sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD A 2 60);
- le plan climat cantonal (2015 et 2017) et sa révision en cours, pour une réduction de 60% des émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990;
- le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève (Mieux vivre dans nos quartiers)¹;
- l'urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
- la volonté affirmée par les autorités d'être acteur du développement durable au service du bien-être de la population;
- la forte proportion de cours intérieures d'immeubles en ville qui sont peu ou mal utilisées;
- les nuisances engendrées par les nombreux emplacements dédiés aux parkings;
- la forte accumulation (diurne) et réverbération (nocturne) de la chaleur à l'intérieur des cours minéralisées qui surchauffent;

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/plan-strategique-vegetalisation-2030-2030>

- le trop grand nombre d’habitantes et d’habitants qui souffrent, notamment la nuit, de la chaleur en ville;
- les importantes possibilités de rafraîchissement naturel par la perméabilisation du sol et la végétalisation des cours (phénomène d’évapotranspiration);
- l’organisation des espaces dans les logements qui favorise en général l’implantation des chambres à coucher sur cour;
- le manque flagrant d’espaces de respiration (végétalisation) et à faible nuisance (qualité de l’air et préservation du bruit) en ville;
- le très fort potentiel d’amélioration du bien-être dans l’habitat, du développement de liens sociaux et d’amélioration du respect d’autrui, qui est rendu possible avec l’aménagement et la végétalisation des cours intérieures,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser les projets de réaffectation des cours intérieures minérales en zones perméables et végétalisées en commençant par les immeubles propriétés de la Ville de Genève;
- inciter les propriétaires d’immeubles à l’adaptation de leurs cours intérieures peu ou pas utilisées en des cours intérieures perméables et végétalisées, notamment en mettant à leur disposition des informations et des ressources ainsi qu’un accompagnement spécifique;
- proposer des aides, notamment financières, aux propriétaires d’immeubles privés désireux d’adapter leurs cours intérieures aux réalités du réchauffement climatique, à l’indispensable transition écologique et à la préservation du bien-être de leurs locataires.